

Règles d'établissement du Classement

TOP LIGUE en PACA

En préambule, nous rappellerons que toutes les Ligues régionales de patinage n'organise pas un Championnat de Ligue, et que celles qui l'ont choisi sont libres quant à leur organisation.

Ce document vient clarifier, puisque le besoin s'en fait sentir, les règles de classement opérées sur le TOP LIGUE.

1. Sélection des enfants et adultes patineurs intégrés au TOP LIGUE

Pour entrer dans le classement TOP LIGUE, il faut réunir **deux conditions essentielles** :

- Etre licencié en tant **que Compétiteur au sein d'un club de patinage artistique** de la Région PACA **qui est affilié à ce titre à la Ligue régionale PACA.**

A ce jour, nous dénombrons 6 clubs : Avignon, Briançon, Gap, Marseille, Nice, Toulon.

Nous rappelons que des clubs extérieurs à la Ligue PACA peuvent participer à nos compétitions départementales, ou régionales mais ce n'est qu'à titre d'invités, et dans la limite des places disponibles seulement puisqu'une priorité aux patineurs des clubs de PACA doit être donnée dans tous les cas. Il leur est donc impossible de participer au championnat de la Ligue PACA sauf à être licencié dans un club de PACA affilié.

- **De concourir en compétitions régionales pour le club affilié en Paca.** Ce choix sera considéré comme effectif lors de l'inscription à la compétition régionale où il devra préciser lors de son inscription s'il concourt pour son club d'origine (hors PACA) ou pour son club d'affiliation de la licence. Ce choix n'est pas modifiable après la date de publication des participants à une coupe régionale.

Ex :

Nous prenons l'exemple d'un patineur italien qui patine dans son pays avec une licence italienne. S'il s'inscrit en tant qu'italien à nos compétitions régionales, il sera seulement invité et ne pourra pas prétendre à concourir pour le championnat de ligue, même s'il est également affilié à un club de PACA.

*C'est seulement dans le cas où ce patineur dispose d'une licence française, dans un club de PACA affilié **et qu'il s'inscrit au nom de ce club** (et pas celui d'origine) qu'il pourra prétendre participer à un championnat de ligue s'il respecte bien sûr les autres règles édictées du championnat.*

Le **BOOK 2016 de la CNSPA** réunit toutes les règles particulières en matière de patinage artistique. Il précise notamment **des règles particulières de participation pour tout patineur étranger au-delà de 10 ans. Ces règles doivent être respectées par tous les clubs affiliés en PACA, mais il ajoute également :**

Au niveau de la participation à une coupe de ligue ou de club, il est expressément prévu que « l'autorisation sera donnée à un patineur étranger par le Comité de patinage artistique de la Ligue dont dépend le club organisateur, pour participer sous les couleurs de son pays ».

La commission de patinage artistique de la Ligue PACA a effectivement autorisé la participation de patineurs étrangers ou extérieurs à la ligue PACA pour toutes les compétitions régionales ou départementales en tant qu'invité.

Cependant, la participation au Championnat de ligue est réservée aux patineurs affiliés et concourant pour un club PACA.

2. L'établissement du TOP LIGUE

Les coupes régionales labellisées feront systématiquement partie du **classement du TOP LIGUE pour TOUTES les catégories** (sans aucune distinction exceptée la catégorie débutant).

Néanmoins, pour les patineurs nationaux exclusivement, pour éviter la création d'un second classement inutile, **le classement national** servira de base sélective, et ces patineurs n'apparaîtront pas dans le classement TOP LIGUE qui reste un outil régional PACA de qualification au Championnat de ligue.

Des règlements explicatifs relatifs à ces challenges et au calcul des classements et des qualifiés seront publiés sur le site internet de la Ligue PACA.

Dès la saison 2016/2017, selon décision prise lors de l'assemblée générale de la Commission de patinage artistique de la ligue PACA, seuls les patineurs ayant effectué 2 compétitions régionales par an mais quelle que soit la catégorie du patineur, pourront être classés en TOP LIGUE, et que la meilleure note réalisée sur la saison dans la catégorie la plus haute sera retenue pour la qualification au championnat de ligue.

D'ailleurs, le TOP LIGUE ne sera publié sur le site internet de la Ligue PACA que dès lors que 2 compétitions régionales auront été réalisées.

Nous rappelons également que tous les enfants sélectionnés au Championnat de ligue l'année précédente à titre principal (pas les remplaçants) devront la saison suivante passer dans une catégorie supérieure, sachant que :

- *Dans les catégories à 8 sélectionnables au championnat de ligue, seuls les 5 premiers classés devront passer dans une catégorie supérieure*
- *Dans les catégories à 5 sélectionnables au championnat de ligue, seuls les 3 premiers*

classés devront passer dans une catégorie supérieure

De la même manière, un patineur ne pourra jamais en cours de saison descendre en catégorie, sauf à s'exposer à une disqualification.